





ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions	6 006 000,00	4 256 000,00
- Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
- Autres engagements donnés :		
-		
-		
-		
-		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 006 000,00</b>	<b>4 256 000,00</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées...

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions (cautions bancaires)	5 054 013 320,50	4 857 750 353,01
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 054 013 320,50</b>	<b>4 857 750 353,01</b>

### C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL au 31 décembre 2015

Montant du capital : 36 667 597 985,76 Dirhams  
 - Article 10 du Dahir N° 163.225 du 06.08.1963 : 32 437 300,53 DH  
 - Dotation en capital de l'Etat : 36 635 160 685,23DH

Noms, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale (5)	Montant du capital		
		Exercice précédent (3)	Exercice actuel (4)		Souscrit (6)	Appelé (7)	Libéré (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
ETAT							TOTALEMENT

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

### A2 : ETAT DES DEROGATIONS au 31 décembre 2015

Nature des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents pour les raisons suivantes: · la stratégie de couverture de risque de change adoptée par l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en euro, en dollar et en d'autres monnaies indexés sur le dollar; · les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ; · ces monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés. Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.	Impact positif sur le résultat financier de 115 MDH
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

### A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES au 31 décembre 2015

Nature des changements	Justifications des changements	Influence des changements sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

Lors de sa session tenue le 20 Avril 2016 à 13H00, au siège du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, le Conseil d'Administration de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) a arrêté les comptes de l'ONCF au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Les états de synthèse de l'ONCF arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le Bilan, le Compte de Produits et Charges, l'Etat des Soldes de Gestion, le Tableau de Financement et l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ont été certifiés par les auditeurs indépendants.



Deloitte Audit  
 288, Boulevard Zerkouni  
 Casablanca

COOPERS AUDIT S.A.

83, avenue Hassan II  
 20 100 Casablanca  
 Maroc

Au Conseil d'Administration de  
**L'Office National des Chemins de Fer**  
 8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal  
 Rabat

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

Le rapport d'audit des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, daté du 27 avril 2015, faisait état de la réserve suivante que nous maintenons au titre de l'exercice 2015 :  
 Les comptes de TVA débiteurs totalisent un montant de l'ordre de 2 823 millions de dirhams au 31 décembre 2015 contre 3 461 millions de dirhams au 31 décembre 2014. Etant donné que l'ONCF se trouve en situation de crédit de TVA et en l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.  
 Il est à noter qu'en date du 13 novembre 2015, l'ONCF a signé un protocole d'accord avec l'Etat ayant pour objet la prise en charge par l'Etat du crédit de TVA détenu par l'ONCF cumulé jusqu'au 31 décembre 2013 pour un montant de 1 777 millions de dirhams, ce qui a permis l'apurement d'une partie du crédit de TVA cumulé au 31 décembre 2014.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2015 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.

Casablanca, le 22 avril 2016

Les Auditeurs Indépendants

DELOITTE AUDIT

Ahmed Benabdelkhalek  
 Associé

COOPERS AUDIT S.A

COOPERS AUDIT MAROC  
 Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
 Casablanca  
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 31

Abdelaziz Almechatt  
 Associé